



Commission
de règlement
des litiges de
consommation
d'Ille-et-Vilaine

**Consommateur,
vous avez un différend avec un professionnel...**

Avec votre fournisseur d'accès à Internet, votre garagiste, un artisan ou une entreprise pour des travaux mal réalisés, votre fournisseur d'énergie (gaz ou électricité), un commerçant pour une marchandise livrée ne correspondant pas à votre commande...

Aujourd'hui,
8 affaires sur 10 se règlent à l'amiable !



La CRLC 35 est une instance de conciliation qui favorise le règlement amiable des litiges entre consommateurs et professionnels.

Elle intervient dans tout le département (le consommateur ou le professionnel doit résider en Ille-et-Vilaine).

La procédure est simple, rapide et GRATUITE

Vous souhaitez saisir la Commission :
Crlc35 48 bd Magenta - 35000 Rennes
crlc35@mce-info.org - 02 99 30 35 55

